

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET : DEMANDE
DE SUBVENTION
POUR
L'AMÉNAGEMENT
DU STADE
MILHAU
(GIRAILLE)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 25
NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 13 DEC. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif de la Giraille, des vestiaires dédiés ouvriront au premier semestre de l'année 2023.

Pour poursuivre l'opération destinée à spécialiser les terrains de grands jeux, il convient de procéder désormais à la réhabilitation du stade Henri Milhau afin de le rendre conforme aux normes de la Fédération Française de Football (FFF).

La Ville veillera à ce que cette opération s'inscrive dans une logique affirmée de développement durable.

Les travaux consisteront pour l'essentiel à réaliser les terrassements nécessaires pour améliorer la planimétrie du terrain, drainer et ensemercer la plateforme, mettre en place un nouveau système d'arrosage et mettre en place un grillage périphérique respectant les préconisations de la FFF.

Le montant de l'opération s'élève à : 118 562.50 € H.T.

Cette opération pouvant prétendre à une participation du Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
Réhabilitation du stade Henri Milhau				
		Conseil Départemental	41 496.00	35
		Ville de Castelnaudary	77 066.50	65
TOTAL	118 562.50	TOTAL	118 562.50	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBÉRÉ**

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

PRECISE que les crédits relatifs aux études seront inscrits au BP 2023 nature 2113- Terrain aménagé autre que voirie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

09 DEC. 2022

Par publication le :

13 DEC. 2022

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022252-DE

Berger
Levrault